
Liste annuelle d'inscription des élèves.

Numéro d'inventaire : 1978.03815

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Hérisséey

Date de création : 1935 (vers)

Description : Imprimé vierge. Pliure.

Mesures : hauteur : 322 mm ; largeur : 215 mm

Mots-clés : Gestion de la scolarité : inscriptions, dossiers scolaires, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Eure

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Lieux : Eure

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

LISTE ANNUELLE D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES

CIRCONSCRIPTION

d.

ÉCOLE ⁽¹⁾de ⁽²⁾d ⁽³⁾

ANNÉE SCOLAIRE 19 -19

INSTRUCTION CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ANNUELLE D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES

Cette liste est commencée tous les ans au moment de la rentrée des classes. Elle doit comprendre, sans aucune exception, tous les élèves (anciens et nouveaux) qui s'y présentent successivement depuis le jour de la rentrée jusqu'au dernier jour de l'année scolaire. Les inscriptions sont faites au fur et à mesure de l'arrivée de chaque élève. Toutefois, pour les écoles mixtes et les écoles maternelles, les garçons et les filles doivent être inscrits séparément. Il ne doit être fait sur cette liste aucune inscription anticipée, ni aucune radiation.

Le nom des élèves est suivi du chiffre 1 placé dans la colonne indiquant la catégorie d'âge à laquelle ils appartiennent. La répartition est déterminée dans ce tableau (colonnes 5, 6 et 7) par l'âge des élèves, au 1^{er} janvier de l'année scolaire courante :

1^o Tout élève ayant moins de 6 ans révolus à cette date doit être inscrit dans la colonne n° 5 :

2^o Tout élève ayant eu 6 ans révolus à cette date ou n'ayant pas 14 ans révolus à la même date doit être inscrit dans la colonne n° 6 :

3^o Tout élève ayant 14 ans révolus à cette date doit être inscrit dans la colonne n° 7.

A la fin de l'année scolaire, les unités des colonnes 5, 6 et 7 sont totalisées et leur addition doit donner un total égal au dernier numéro d'ordre occupé. La colonne 1 donne par conséquent le total des inscriptions et les colonnes 5, 6 et 7, leur répartition en enfants ayant, au 1^{er} janvier de l'année scolaire, moins de 6 ans, 6 à 14 ans, et plus de 14 ans.

C'est au moyen de ces totaux que doit être remplie la partie INSCRIPTION PAR ÂGE de la Statistique officielle de l'Instruction primaire.

Dans la colonne n° 8, l'instituteur marque par le chiffre 1 l'élève qui entre dans son école après avoir fréquenté une autre école dans le courant de l'année scolaire. Cette colonne est totalisée.

Cette liste est établie par école, quelle que soit son importance et non par classe. Elle est complètement indépendante du registre matricule et du registre d'appel dont elle doit permettre la vérification. M. l'Inspecteur primaire de la circonscription peut en demander la communication pour contrôler les renseignements qui lui sont fournis annuellement sur la population scolaire.

(1) Publique ou privée

(2) Garçons, filles, mixte ou maternelle.

(3) Nom de la commune (et de la rue s'il y a plusieurs écoles de même nature dans la localité).

Le Tableau inséré d'autre part devra être rempli dans la forme indiquée au modèle ci-dessous

NUMÉROS D'ORDRE	DATE de L'INSCRIPTION	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES	DATE de la NAISSANCE	INSCRIPTION PAR ÂGE DES ÉLÈVES au 1 ^{er} janvier de l'année scolaire.			ÉLÈVES AYANT DÉJÀ fréquenté une autre école dans le courant de l'année scolaire.
				Moins de 6 ans	6 ans à 14 ans	Plus de 14 ans	
1	2	3	4	5	6	7	8
1	5 octobre	Baltazar (Jean)	1922 (mai)	»	1	»	
2	Idem	Finonce (François)	1919 (janvier)	»	»	1	
3	Idem	Cordaveau (Nicolas)	1922 (octobre)	»	1		
4	Idem	Sainfonin (Auguste)	1923 (novembre)	»	1	»	
5	Idem	Fourguet (Michel)	1921 (décembre)	»	1	»	
6	Idem	Longuéchine (Joseph)	1921 (janvier)	»	1	»	
7	Idem	Fourichon (Adolphe)	1928 (mars)	1	»	»	
8	Idem	Moreau (Benjamin)	1922 (mai)	»	1	»	
9	Idem	Challamel (Louis)	1923 (avril)	»	1	»	
10	Idem	Malboux (Alphonse)	1919 (février)	»	»	1	
11	Idem	Joly (Joseph)	1923 (août)	»	1	»	
12	6 novembre ...	Petit (Arthur)	1922 (septembre) ...	»	1	»	
		Etc					

